
PROJET DE LOI 44 : ENJEUX ET DISCUSSIONS

DOCUMENT PREPARE PAR VICTOR DIONNE, CONSEILLER POLITIQUE, REVISE PAR GABRIELLE
CREVIER, DIRECTRICE GENERALE ET NICOLAS DIONNE, DIRECTEUR AUX AFFAIRES POLITIQUES ET
EXTERNES DU REGROUPEMENT ETUDIANT DE MAITRISE, DIPLOME ET DOCTORAT DE
L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (REMDUS)

DESTINE A L'ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC

LE 20 MARS 2024



Table des matières

À propos du REMDUS.....	1
<i>Introduction</i>	2
<i>Court résumé</i>	3
<i>Enjeux et discussions</i>	4
<i>Références</i>	6

À propos du REMDUS

Le Regroupement étudiant de maîtrise, diplôme et doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS) a pour mission de défendre les droits et les intérêts des personnes étudiantes aux 2^e et 3^e cycles de l'Université de Sherbrooke (UdeS). Au total, il représente environ 8500 membres répartis sur tous les campus.

Depuis 1987, le REMDUS veille au bien-être de ses membres. Il agit comme coordonnateur des actions et des revendications de la population étudiante des cycles supérieurs de l'UdeS. Il défend les droits et met de l'avant les intérêts de ses membres, en plus de travailler à améliorer la condition étudiante.

D'autre part, le REMDUS favorise la participation de la population étudiante des cycles supérieurs aux activités sur les campus de l'UdeS. Il informe et sensibilise sa communauté afin de susciter une prise de conscience des enjeux actuels, tant étudiants que sociétaux.

Introduction

Les Fonds de recherche du Québec (FRQ) visent à « soutenir et promouvoir l'excellence de la recherche et la formation de la relève en recherche » (Fonds de recherche du Québec, 2024). Existant présentement en trois entités distinctes (Nature et technologies; Santé; et Société et culture), ils permettent aux personnes étudiantes en recherche d'avoir accès à des bourses, encourageant directement la poursuite de leurs études.

En début février 2024, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Pierre Fitzgibbon, a présenté le projet de loi 44, *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche (Projet de loi 44, 2024)*. Ce projet de loi vise essentiellement à réformer les FRQ en les fusionnant sous une entité, soit le FRQ. Ainsi, ses propositions semblent davantage de nature administrative.

Néanmoins, le Regroupement étudiant de maîtrise, diplôme et doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS) considère qu'il est impératif de souligner certains enjeux relatifs à ces changements et d'ouvrir la discussion à ces sujets. Puisque le projet de loi a une incidence sur la recherche au Québec, le Regroupement tient à faire part de ses interrogations et de ses craintes.

Court résumé

Le projet de loi 44, *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche* propose des changements principalement de nature administrative à la gestion et à la gouvernance des (du) FRQ. Comme mentionné plus haut, une notion majeure est centrale à ce projet : les trois FRQ seraient fusionnés et deviendraient le FRQ (*Projet de loi 44, 2024*).

Plusieurs mesures s'ajoutent à celle-ci. En voici quelques-unes :

- Le FRQ va avoir un conseil d'administration indépendant et un président-directeur général, Rémi Quirion, le Scientifique en chef du Québec ;
- Chaque secteur (Nature et technologies; Santé; et Société et culture) va garder sa propre direction et sa propre équipe ;
- Les personnes étudiantes auront trois sièges au conseil d'administration, soit un par secteur ;
- Le ministre siège au conseil d'administration comme observateur.

Le projet de loi stipule qu'il « renforce le poste de scientifique en chef et l'arrime à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. » (Fonds de recherche du Québec, 2024). Le gouvernement veut améliorer la communication entre les trois secteurs et les opérations administratives. De plus, l'intersectorialité en recherche serait facilitée, d'après le communiqué de presse qui présentait le projet de loi (Fonds de recherche du Québec, 2024).

Enjeux et discussions

Bien que le projet de loi propose des modifications de nature principalement administratives à la gouvernance des FRQ, quelques éléments qui pourraient s'avérer problématiques ont été soulevés par le REMDUS.

Le passage des trois FRQ à un seul FRQ centralise les pouvoirs et les décisions. Comme Yves Gingras (2024), professeur d'histoire et de sociologie des sciences de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), mentionnait le 7 mars dernier, cette fusion « ne tient nullement compte de la spécificité des pratiques en vigueur de recherche en sciences et en génie, en sciences de la santé et en sciences sociales et humaines ». En effet, il peut être plus complexe pour un seul conseil d'administration de bien comprendre l'ensemble des spécificités et des réalités propres à chaque discipline. Le REMDUS rappelle que même s'il y a création d'un comité pour chaque discipline, les comités n'ont qu'un pouvoir de recommandation. Le conseil d'administration prend les décisions.

À cet enjeu s'ajoutent les mentions des termes « multidisciplinarité » et « intersectorialité » dans le communiqué de la refonte des (du) Fonds (Fonds de recherche du Québec, 2024). Le REMDUS est en faveur de la recherche multidisciplinaire et intersectorielle. Cependant, ce projet de loi amène certaines suspicions relatives à ces mentions. Le Regroupement craint que la recherche orientée vers des résultats économiques et selon les dynamiques sociales et politiques du moment soit valorisée au profit de la recherche fondamentale. Par conséquent, il s'oppose à l'ingérence politique partisane et à la volonté des entreprises privées à vouloir orienter la recherche selon leurs intérêts respectifs.

La responsabilité des (du) Fonds au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est idéologiquement incohérente avec la philosophie du REMDUS. Ce ministère s'intéresse particulièrement aux industries et au développement économique. La recherche ne concerne pas que ces domaines. Les (le) FRQ doivent relever du ministère

de l'Enseignement supérieur, car ils s'intègrent à la mission de « soutenir la communauté étudiante et les établissements d'enseignement et promouvoir l'enseignement supérieur afin de contribuer, de façon durable, à l'essor économique, social et culturel du Québec » (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2024).

Par ailleurs, le Regroupement appuie la présence de personnes étudiantes de chaque discipline sur le conseil d'administration. Cette démarche est essentielle aux réflexions et à la prise de décisions appliquées aux réalités en recherche. Néanmoins, les membres du conseil d'administration doivent bien comprendre les spécificités et l'environnement entourant le monde de la recherche. Bien que les (le) FRQ répondent aux exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, il est évident qu'ils ne peuvent être gouvernés comme d'autres sociétés d'États.

Le REMDUS, en tant qu'association membre de l'Union étudiante du Québec (UEQ), se rallie à ses demandes. Il profite de ces lignes pour rappeler le sous-financement de la recherche au Québec. Selon les calculs de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (AéESG, 2024), il faudrait des investissements de 50,3 millions de dollars pour financer l'ensemble des demandes admissibles aux bourses de maîtrise et doctorales recommandées par les comités d'évaluation. De même, les montants des bourses ne sont pas adaptés au coût de la vie actuelle. Ainsi, le REMDUS demande des investissements massifs dans les (le) FRQ et une augmentation des montants des bourses s'accordant avec la réalité financière des personnes étudiantes d'aujourd'hui et de demain.

Références

AÉESG (2024, 19-21 février), *Financement de la recherche universitaire au Québec* [note]. Rencontres Action Jeunesse, Québec, QC, Canada.

Fonds de recherche du Québec. (2024, février). *Refonte des Fonds et rehaussement du rôle-conseil du scientifique en chef pour encore mieux soutenir la recherche et promouvoir la science*. <https://frq.gouv.qc.ca/refonte-des-fonds-et-rehaussement-du-role-conseil-du-scientifique-en-chef-pour-encore-mieux-soutenir-la-recherche-et-promouvoir-la-science/>

Gingras, Y. (2024, 7 mars). Le déclin annoncé de l'autonomie de la recherche. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/808557/idees-declin-annonce-autonomie-recherche>

Ministère de l'Enseignement supérieur. (2024). *Mission et mandats*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/enseignement-superieur/mission-et-mandats>

Projet de loi 44 : Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche. (2024). 1^{re} sess., 43^e lég. https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_196051&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz